

La dignité humaine et la politique pour l'égalité

Les membres de l'espèce humaine naissent inachevés. Chaque nouveau-né hérite dans son patrimoine génétique et culturel un potentiel d'humanité dont on ignore encore les limites. Les enfants et les adolescents ont donc un droit naturel à une éducation et à une éthique humanisantes fondées sur une conception rationnelle et scientifique, donc universelle, de la commune nature des êtres humains et leurs exigences de bon développement et de bon fonctionnement dans leurs rapports avec le réel, l'environnement, la vie, eux-mêmes, autrui, la société et l'humanité. Or, ces deux droits fondamentaux ne peuvent pas être respectés présentement puisqu'il n'existe pas de programmes d'humanisation fondés sur une science et un art transdisciplinaires du développement humain et adaptés à chaque catégorie d'âge. En 2001, j'ai fondé le Mouvement Humanisation dont la mission sociale est de faire respecter ces deux droits.

En défendant le droit à une éducation humanisante¹ auprès de l'ONU et l'UNESCO en 2009, lors du 20^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous avons réalisé l'importance vitale de la dignité humaine. Ce concept qui fonde la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le plus important document de l'humanité présentement, n'avait toutefois jamais été défini clairement et demeurait flou, confus, subjectif et infondé. En 2015, j'ai publié les résultats de mes recherches sur le sujet dans un ouvrage intitulé *Fondements de la dignité humaine et de cinq nouveaux droits*² dont les droits à une éducation et à une éthique humanisantes. J'ai depuis réalisé que la dignité humaine fondait également l'humanisme, l'éthique, l'éducation obligatoire et la démocratie ainsi que toutes les institutions au service du bien commun. Ce n'est que dernièrement que j'ai pris conscience que la dignité humaine fonde également le féminisme.

¹ Gaston Marcotte (2009), *Le droit de l'enfant à une éducation humanisante*, Québec, Éditions Humanisation.

² Gaston Marcotte (2015), *Fondement de la dignité humaine et de cinq nouveaux droits*, Québec, Éditions Humanisation.

La dignité humaine et la condition féminine

Les mouvements féministes ont tout à gagner à justifier leur raison d'être sur ce fondement ontologique, donc naturel et universel, de l'égalité des sexes. Si le féminisme Québécois veut s'attaquer directement à la source principale de la discrimination sexuelle et des inégalités qui en découlent, il doit s'assurer avant tout que l'enseignement de la dignité humaine soit au cœur du programme Éthique et culture religieuse à l'école obligatoire.

Ce nouvel axe de revendication théorique d'une puissance insoupçonnée ravivera l'ardeur de ses défenseurs. Si on espère que les humains apprennent à devenir respectueux de la dignité inhérente à toute vie humaine, il est crucial de s'attaquer directement à la source des inégalités sexuelles plutôt qu'à leurs effets récurrents. Or, la dignité humaine n'est pas abordée présentement à l'école obligatoire.

Si le Secrétariat à la condition féminine désire inciter le gouvernement à faire de la dignité humaine le fondement théorique de sa politique de l'égalité et démontrer clairement que tous les êtres humains sans exception naissent égaux en dignité, **donc en droit**, il me fera plaisir de collaborer à l'établissement de ce nouvel axe qui ne peut que contribuer au succès de l'égalité des sexes que j'ai toujours défendu en tant qu'éducateur. **Le jour où l'on enseignera aux membres de chaque nouvelle génération pourquoi et comment respecter et défendre leur dignité et celle d'autrui**, les mouvements féministes auront remporté une autre importante victoire.

Sincèrement,

Gaston Marcotte Ph.D.

Professeur associé, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval

Président-fondateur du Mouvement Humanisation